



L'infolettre

du mois de mars 2026 - n°69



Publication de la PPE3 la stratégie française pour l'énergie

Le décret du 12 février 2026 relatif à la troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) a été publié. Cette feuille de route fixe la stratégie énergétique de la France pour la période 2026-2035 et trace la trajectoire vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

[Téléchargez la 3^e Programmation Pluriannuelle de l'Energie](#)

Pour en savoir plus, [consulter le discours de Roland Lescure](#), [le dossier de presse](#) et [le communiqué de presse](#) relatifs à la PPE3.



Mise en service de la centrale solaire de Boissise-la-Bertrand

Un an après le début du chantier, la centrale photovoltaïque a réalisé sa première injection d'électricité sur le réseau public.

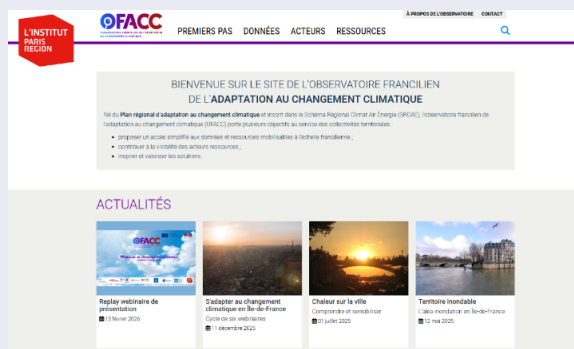
Depuis le 23 janvier, la centrale photovoltaïque est entrée dans une ultime phase d'essais et de réglages, indispensable avant son exploitation commerciale définitive.

Pour quelques semaines, il s'agit ainsi de vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des équipements et leur conformité aux performances attendues. Les tests menés portent notamment sur le comportement de l'installation en conditions réelles d'exploitation,

le pilotage et la régulation de la production, ainsi que sur la performance globale de la centrale, comparée aux prévisions issues des études techniques..

Sous réserve de résultats conformes, la centrale devrait donc entrer pleinement en exploitation dans les tout prochains jours.

[Visiter le site de SDESM Energies](#)





Climat et énergies renouvelables : deux observatoires pour accompagner vos projets

Pour aider les collectivités à anticiper le changement climatique et développer les énergies renouvelables, deux observatoires franciliens offrent des ressources pratiques, des données et des bonnes pratiques à exploiter sur leurs territoires.

Les collectivités locales sont les chevilles ouvrières de l'adaptation au **changement climatique** et du développement des **énergies renouvelables** sur leurs territoires. Pour nourrir leurs réflexions, identifier les projets qui font référence, mieux connaître les bonnes pratiques et les dernières avancées scientifiques sur ces sujets, **deux observatoires** sont notamment mis à leur disposition : l'observatoire francilien de l'adaptation au changement climatique (OFACC) et l'observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité.

Les pluies discontinues de ces derniers jours nous rappellent que tous les experts climatiques s'accordent à dire qu'en raison du changement climatique à l'œuvre, notre territoire francilien (et même plus largement français) sera amené à subir des épisodes météorologiques plus fréquents et plus intenses que par le passé : canicules, tempêtes, inondations, etc. Face à ce constat, les scientifiques cherchent à toujours **mieux comprendre ces phénomènes** pour mieux les prévenir, et les territoires expérimentent des solutions. Pour centraliser ces données sur l'Ile-de-France, l'Institut Paris Région a créé [**l'OFACC – L'observatoire francilien de l'adaptation au changement climatique.**](#)

Né du Plan régional d'adaptation au changement climatique (PRACC) et inscrit dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), cet observatoire porte plusieurs objectifs au service des collectivités territoriales :

- proposer un accès simplifié aux données et ressources mobilisables à l'échelle francilienne ;
- contribuer à la visibilité des acteurs ressources ;
- inspirer et valoriser les solutions.

Cet observatoire est **accessible quel que soit votre niveau d'acculturation** au sujet : de l'onglet « Premier pas » pour les novices de l'adaptation aux publications du GREC (groupe régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique en Ile-de-France) pour ceux qui veulent approfondir le volet scientifique de l'adaptation au changement climatique.

Le besoin de centraliser les données a également été ressenti pour tout ce qui a trait au **développement des énergies renouvelables** et leurs impacts sur la biodiversité. Ainsi, tout en fixant un cadre pour l'accélération des énergies renouvelables dans les territoires, la **loi APER** du 10 mars 2023 a prévu, dans son article 20, la mise en place d'un [**observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité.**](#) Celui-ci dresse un état des connaissances des impacts des énergies renouvelables terrestres sur la biodiversité, les sols et les paysages. Il a également un rôle dans la diffusion des connaissances auprès du grand public et des acteurs de la filière.

Mis en place par l'ADEME et l'Office Français de la Biodiversité mi-2024, il vise à :

- **Éclairer le débat public et les décisions politiques** en matière de développement des énergies renouvelables ;
- **Contribuer à la cohérence des politiques publiques**, en apportant des éléments de connaissance nécessaires à la conciliation des objectifs de souveraineté énergétique

Il présente différents onglets qui permettent de **cibler l'information relative à une énergie en particulier** (éolien terrestre, hydroélectricité, méthanisation, solaire photovoltaïque au sol ou flottant) ou toutes énergies renouvelables confondues.



Ecocharge77 : 6 nouvelles bornes en service

Notre réseau Ecocharge77 continue de s'étendre ! En février, le SDESM a procédé à la mise en service de 6 nouvelles bornes à Lieusaint, Moisenay, Ury, Donnemarie-Dontilly, Annet-sur-Marne et Mareuil-les-Meaux.

Au plus près des **usages du quotidien**, le SDESM continue d'accompagner le développement de la **mobilité électrique** en Seine-et-Marne.

Trois bornes Ingeteam 22kW ont ainsi été installées à **Ury**, rue de la Barre, sur un parking proche du centre-ville, à **Donnemarie-Dontilly**, rue René Cassin, à proximité immédiate de la salle des fêtes, et à **Mareuil-lès-Meaux**, rue des Marguerites, près du complexe sportif et des établissements scolaires.

Parallèlement, trois bornes DBT MS30 City ont également fait leur apparition à **Lieusaint**, place du Colombier, en cœur de ville, à **Moisenay**, à proximité de l'espace multiculturel et du gymnase, ainsi qu'à **Annet-sur-Marne**, rue de Rigaudin, près de la médiathèque et de la salle polyvalente.

Ces nouvelles infrastructures participent à un **réseau Ecocharge77** toujours plus accessible, cohérent et équilibré à l'échelle du territoire.



Focus sur un projet d'enfouissement de réseaux sur la commune de Seine-Port

Ce projet d'enfouissement des réseaux a été réalisé sur le territoire Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau. Le linéaire de réseau enfoui, rue du Passage et passage Patton, représente 316 mètres linéaires pour un coût total de 234 228 € TTC.

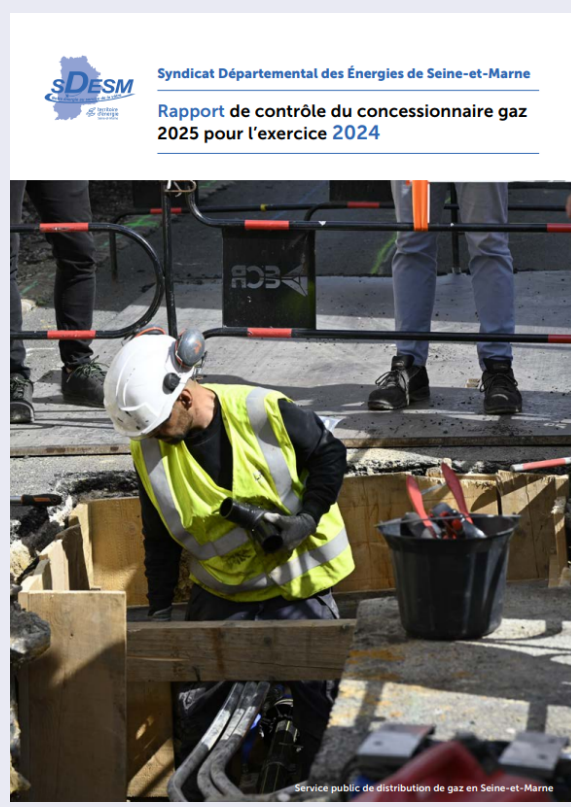


Avant



Après

Les rapports de contrôle des concessionnaires électricité et gaz 2025 pour l'exercice 2024 sont consultables en ligne. Rendez-vous sur le site www.sdesm.fr dans la rubrique "Nos publications".





Même quand tout fonctionne le contrat de maintenance reste essentiel

Même avec un parc d'éclairage rénové et à 100 % LED, le contrat de maintenance reste incontournable pour garantir sécurité, performance et longévité des installations communales.

Un parc 100 % LED ne signifie pas un parc sans panne. Les points lumineux et armoires sont soumis à de **nombreuses contraintes** : climatiques (vent, pluie, gel, chaleur), électriques (foudre, surtension, défaut réseau) et mécaniques (accidents de circulation, vandalisme). Les câbles, qu'ils soient aériens ou souterrains, vieillissent et **restent vulnérables** aux intempéries, aux mouvements de sol ou aux travaux de tiers intervenants... Un **contrat de maintenance** avec des entreprises habilitées et spécialisées reste donc essentiel et offre de nombreux bénéfices quant à :

La responsabilité du maire

- Respect de l'obligation de maintenance des installations d'éclairage public (article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- Traçabilité des interventions grâce à un outil GMAO, utile en cas de contentieux.
- Contrôles réglementaires et sécurisation électrique.
- Plateforme de signalement pour les citoyens et mise en sécurité en cas d'accident.

La sécurité et la continuité du service public

- Interventions rapides en cas de panne, vandalisme ou accident.
- Localisation des défauts réseau et réparation.
- Protection des usagers et tranquillité publique préservée.
- Gestion et consignation électrique des accès et travaux sur le réseau.

La maîtrise du budget et des coûts

- Coûts forfaitaires mutualisés et connus à l'avance.
- Limitation des aléas financiers liés aux pannes importantes.

La préservation du patrimoine communal

- Entretien préventif pour prolonger la durée de vie des luminaires et des armoires.
- Anticipation des réparations lourdes et coûteuses.
- Vérification et mise en conformité des ouvrages.
- Gestion des garanties et des services après-vente.

L'analyse et le suivi

- Inventaire et mise à jour du patrimoine géolocalisé.
- Rapports qualitatifs et quantitatifs pour optimiser le parc et réduire la facture énergétique.
- Préparation aux évolutions réglementaires et technologiques.

En mutualisant ces prestations via le **prochain marché de maintenance et d'exploitation** des installations d'éclairage public piloté par le SDESM, les communes bénéficient d'économies d'échelle et d'un **service fiable, réactif et structuré**. La mise à disposition du logiciel SAGA complète ce dispositif en facilitant le suivi et la gestion du parc.

Pour en savoir plus, le service éclairage public proposera **une session d'information** en visioconférence **début avril 2026** pour présenter le marché et les outils associés.



SDESM Énergies, HE2 et Veolia engagent un projet de centrale solaire à Livry-sur-Seine

SDESM Energies, en partenariat avec EH2 et Veolia développe un nouveau projet de centrale photovoltaïque à Livry-sur-Seine (77), sur un terrain d'environ 15 hectares situé en bord de Seine et mis à disposition par Veolia.

La future installation, d'une **puissance de 10 MWc**, produira une électricité renouvelable destinée directement aux besoins du groupe Veolia, s'inscrivant ainsi dans sa stratégie visant à rendre ses services autonomes en énergie.

Dans le cadre de ce projet, **SDESM Energies** et **EH2** ont signé avec **Veolia** une convention de développement reposant sur un **CPPA (Corporate Power Purchase Agreement)**. Ce contrat de gré à gré, qui sera conclu pour une durée de 25 ans, prévoit que l'électricité produite par la centrale sera vendue directement à Veolia, sans passer par le marché de l'électricité. Il permet ainsi à Veolia de **sécuriser un coût** de fourniture stable sur le long terme en énergie renouvelable, d'accroître son **autonomie énergétique**, tout en contribuant concrètement au développement des énergies renouvelables locales. Il s'agit du **premier projet de ce type** pour SDESM Energies, qui élargit ainsi les modalités de valorisation de l'électricité produite.

Les **études environnementales** sont d'ores et déjà finalisées et ont permis de vérifier la compatibilité du projet avec les enjeux écologiques et réglementaires du site. Les études architecturales et le dimensionnement de la centrale sont en cours en vue de déposer un permis de construire au **printemps 2026**.



Le Syndicat
Départemental
**des Énergies
de Seine-et-Marne**



[Se désinscrire](#)

